

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3014

4 novembre 2015

SOMMAIRE

Arg Real Estate 5 Properties S.à r.l.	144642	EBOP II Investments S.à r.l.	144654
Azzura S.A.	144649	Eleart S.à r.l.	144653
Baby Concept s.à r.l.	144665	Eleaur	144654
Batata S.A.	144671	Eleaur Conseillers Privés S.à r.l.	144654
BCN Realty (Barcelona) S.à r.l.	144670	Empyrean Capital S.à r.l.	144670
BGold S.à r.l.	144671	Endherma S.A., SPF	144655
Big Mamma S.A.	144660	Eresa S.à r.l.	144666
Black Diamond Luxembourg S.à r.l.	144649	ESO Management Luxembourg II S.à r.l. ...	144666
Bristol Investments S.A.	144671	Eurizon Capital S.A.	144652
CG Holdings S.à r.l.	144670	Eurocom Real Estate	144657
Coyote Café Lëtzebuerg Sàrl	144651	Europa Incoming S.A.	144666
CQS Finance S.A.	144652	Ex Var Second GP S.à r.l.	144657
CR Realty S.à r.l.	144665	Financière Caravelle S.A.	144666
CTH Finance S.A.	144651	FinGuide S.à r.l.	144667
Dams S.à r.l.	144647	LB Management SA	144657
Delphi International Operations Luxembourg S.à r.l.	144650	M.M.J. Sàrl	144649
DeWag Lux Holding S.à r.l.	144650	Paxton S.à r.l.	144671
Digital Leaders Ventures Management S.à r.l.	144670	PayPal (Europe) S.à r.l.	144672
DMCA	144670	Phoenix B2 - Glatzerstrasse	144672
DMCA	144650	Riviera Holdco S.à r.l.	144626
Doradam S.A.	144652	Saphilux S.à r.l.	144665
Eagle Eye Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ...	144652	Senior European Loan Fund SCA-SIF	144659

Riviera Holdco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.769.350,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 197.788.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of September.

Before us Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

Apax VIII GP Co. Limited, a non-cellular company with registered office at Third Floor, Royal Bank Place, 1 Glatigny Esplanade, St Peter Port, Guernsey GY1 2HJ, registered with the Guernsey Registry under number 53021,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is at Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Riviera Holdco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with a paid up share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), having its registered office at 1-3 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 197788, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Jacques Kessler, prenamed, dated 15 June 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2121, dated 18 August 2015 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended.

III. The appearing party, represented as above mentioned, therefore declares that the present meeting of the Company is validly constituted, and recognises to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To create ten (10) new classes of shares, being the class A ordinary shares, the class B ordinary shares, the class C ordinary shares, the class D ordinary shares, the class E ordinary shares, the class F ordinary shares, the class G ordinary shares, the class H ordinary shares, the class I ordinary shares and the class J ordinary shares, having the rights and obligations attached thereto following restatement of the articles of incorporation of the Company as referred to under item 6 of the present agenda.

2. To convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales), with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid-up (the Existing Shares), into one thousand two hundred fifty (1,250) class A ordinary shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class B ordinary shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class C ordinary shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class D ordinary shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class E ordinary shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class F ordinary shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class G ordinary shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class H ordinary shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class I ordinary shares and one thousand two hundred fifty (1,250) class J ordinary shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

3. To increase the corporate capital of the Company by an amount of thirteen million seven hundred fifty-six thousand eight hundred fifty Euro (EUR 13,756,850) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to an amount of thirteen million seven hundred sixty-nine thousand three hundred fifty Euro (EUR 13,769,350).

4. To issue one million three hundred seventy-five thousand six hundred eighty-five (1,375,685) class A ordinary shares, one million three hundred seventy-five thousand six hundred eighty-five (1,375,685) class B ordinary shares, one million three hundred seventy-five thousand six hundred eighty-five (1,375,685) class C ordinary shares, one million three hundred seventy-five thousand six hundred eighty-five (1,375,685) class D ordinary shares, one million three hundred seventy-five thousand six hundred eighty-five (1,375,685) class E ordinary shares, one million three hundred seventy-five thousand six hundred eighty-five (1,375,685) class F ordinary shares, one million three hundred seventy-five thousand six hundred eighty-five (1,375,685) class G ordinary shares, one million three hundred seventy-five thousand six hundred eighty-five (1,375,685) class H ordinary shares, one million three hundred seventy-five thousand six hundred eighty-five (1,375,685) class I ordinary shares and one million three hundred seventy-five thousand six hundred eighty-five (1,375,685) class J ordinary shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the New Shares), with payment of a share premium of an aggregate amount of one hundred twenty-three million nine hundred twenty-four thousand one hundred forty-eight Euro and seventy-seven Cent (EUR 123,924,148.77), out of which an amount of one million three hundred seventy-six thousand nine hundred thirty-five Euro (EUR 1,376,935) shall be allocated to the legal reserve of the Company.

5. To accept the subscription for the New Shares, with payment of a share premium of an aggregate amount of one hundred twenty-three million nine hundred twenty-four thousand one hundred forty-eight Euro and seventy-seven Cent

(EUR 123,924,148.77), out of which an amount of one million three hundred seventy-six thousand nine hundred thirty-five Euro (EUR 1,376,935) shall be allocated to the legal reserve of the Company, by the Sole Shareholder and to accept payment in full for such newly issued New Shares and share premium by a contribution in cash of a total amount of one hundred thirty-seven million six hundred eighty thousand nine hundred ninety-eight Euro and seventy-seven Cent (EUR 137,680,998.77).

6. To fully restate the articles of association of the Company which restatement will notably reflect the resolutions to be taken pursuant to the foregoing items of the present agenda.

7. Miscellaneous.

The appearing party has then requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to create ten (10) new classes of shares, being the class A ordinary shares, the class B ordinary shares, the class C ordinary shares, the class D ordinary shares, the class E ordinary shares, the class F ordinary shares, the class G ordinary shares, the class H ordinary shares, the class I ordinary shares and the class J ordinary shares, having the rights and obligations attached thereto following restatement of the articles of incorporation of the Company as referred to below.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert the Existing Shares into one thousand two hundred fifty (1,250) class A ordinary shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class B ordinary shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class C ordinary shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class D ordinary shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class E ordinary shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class F ordinary shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class G ordinary shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class H ordinary shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class I ordinary shares and one thousand two hundred fifty (1,250) class J ordinary shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirteen million seven hundred fifty-six thousand eight hundred fifty Euro (EUR 13,756,850) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to an amount of thirteen million seven hundred sixty-nine thousand three hundred fifty Euro (EUR 13,769,350).

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue the New Shares, with payment of a share premium of an aggregate amount of one hundred twenty-three million nine hundred twenty-four thousand one hundred forty-eight Euro and seventy-seven Cent (EUR 123,924,148.77), out of which an amount of one million three hundred seventy-six thousand nine hundred thirty-five Euro (EUR 1,376,935) shall be allocated to the legal reserve of the Company.

Subscription/Payment

There now appears Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of Sole Shareholder, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declares, in the name and on behalf of the Sole Shareholder, to subscribe to the New Shares, with payment of a share premium of an aggregate amount of one hundred twenty-three million nine hundred twenty-four thousand one hundred forty-eight Euro and seventy-seven Cent (EUR 123,924,148.77), out of which an amount of one million three hundred seventy-six thousand nine hundred thirty-five Euro (EUR 1,376,935) shall be allocated to the legal reserve of the Company, and to make payment in full for such New Shares and share premium by a contribution in cash of a total amount of one hundred thirty-seven million six hundred eighty thousand nine hundred ninety-eight Euro and seventy-seven Cent (EUR 137,680,998.77).

The person appearing declared that the New Shares have been entirely paid up in cash together with the aggregate share premium and that the Company has at its disposal the total amount of one hundred thirty-seven million six hundred eighty thousand nine hundred ninety-eight Euro and seventy-seven Cent (EUR 137,680,998.77).

Further to all the above-mentioned conversions and subscriptions, the share capital of the Company shall be divided as follows:

Type of Shares	Number of Shares of a nominal value of EUR 1 each
Class A ordinary shares	1,376,935
Class B ordinary shares	1,376,935

Class C ordinary shares	1,376,935
Class D ordinary shares	1,376,935
Class E ordinary shares	1,376,935
Class F ordinary shares	1,376,935
Class G ordinary shares	1,376,935
Class H ordinary shares	1,376,935
Class I ordinary shares	1,376,935
Class J ordinary shares	1,376,935
Total:	13,769,350

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to accept the subscription for the New Shares, with payment of a share premium of an aggregate amount of one hundred twenty-three million nine hundred twenty-four thousand one hundred forty-eight Euro and seventy-seven Cent (EUR 123,924,148.77), out of which an amount of one million three hundred seventy-six thousand nine hundred thirty-five Euro (EUR 1,376,935) shall be allocated to the legal reserve of the Company, by the Sole Shareholder and to accept payment in full for such newly issued New Shares and share premium by a contribution in cash of a total amount of one hundred thirty-seven million six hundred eighty thousand nine hundred ninety-eight Euro and seventy-seven Cent (EUR 137,680,998.77).

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to fully restate the articles of association of the Company, which restatement will reflect the resolutions taken above.

The articles of association of the Company shall from now on read as follows:

“ **Art. 1. Corporate form.** There exists among the subscribers and all those who may become legal owners of the shares hereafter created a company (the Company) in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Law) and by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Corporate object.

2.1 The purpose of the Company is the acquisition, sale and/or holding of ownership interests or participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, development and management of such ownership interests or participations. The Company may also in particular acquire by transfer, subscription, purchase, and exchange or in any other manner any real estate properties or interests in real estate properties, stock, shares and other securities, loans, bonds, claims, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments, convertible or not, whether downgraded ("distressed debt") or not, either movable or immovable, tangible or intangible, in each case whether readily marketable or not, issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may further participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or interest.

2.2 The Company may, directly or indirectly, invest in, acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate and real estate related investments.

2.3 The Company may also invest in intellectual property rights.

2.4 Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the companies/undertakings in which the Company has a participating interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form and under any applicable law. The Company may pledge, transfer, encumber, or otherwise create security over, some or all of its assets.

2.5 Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form (except by way of public offer) and privately issue bonds, notes, certificates, securities and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the Law; this list being not exhaustive.

2.6 In a general fashion the Company may take any management, controlling and supervisory measures and carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its objects.

2.7 The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination: "Riviera Holdco S.à r.l."

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

5.5 In the event that in the view of the sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Share capital

The Company's share capital is fixed at thirteen million seven hundred sixty-nine thousand three hundred fifty Euro (EUR 13,769,350), represented by one million three hundred seventy-six thousand nine hundred thirty-five (1,376,935) class A ordinary shares (the Class A Shares), one million three hundred seventy-six thousand nine hundred thirty-five (1,376,935) class B ordinary shares (the Class B Shares), one million three hundred seventy-six thousand nine hundred thirty-five (1,376,935) class C ordinary shares (the Class C Shares), one million three hundred seventy-six thousand nine hundred thirty-five (1,376,935) class D ordinary shares (the Class D Shares), one million three hundred seventy-six thousand nine hundred thirty-five (1,376,935) class E ordinary shares (the Class E Shares), one million three hundred seventy-six thousand nine hundred thirty-five (1,376,935) class F ordinary shares (the Class F Shares), one million three hundred seventy-six thousand nine hundred thirty-five (1,376,935) class G ordinary shares (the Class G Shares), one million three hundred seventy-six thousand nine hundred thirty-five (1,376,935) class H ordinary shares (the Class H Shares), one million three hundred seventy-six thousand nine hundred thirty-five (1,376,935) class I ordinary shares (the Class I Shares) and one million three hundred seventy-six thousand nine hundred thirty-five (1,376,935) class J ordinary shares (the Class J Shares), and, together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares, the Shares), with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

6.2 - Modification of share capital

6.2.1 The share capital of the Company may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.2.2 The general meeting of shareholder(s) of the Company may, in particular, decide upon a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of a class of Shares.

6.2.3 All Shares are redeemable under the following conditions and modalities (for the purposes of these Articles, "redeemable" means that the Shares are repurchased and cancelled). The Company shall notify the holder(s) of Shares before any redemption. Redemption takes place at the Company's initiative, at the exclusion of the holders of Shares' request, and for one or more entire classes of Shares (through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es)). In the case of redemption of classes of Shares, such redemption shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the class J).

6.2.4 In the event of a reduction of share capital through the redemption of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount) and the holders of Shares of the redeemed class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and redeemed.

6.2.5 Upon the redemption of the Shares of the relevant class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.3 - Voting rights

Each Share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding in the Company.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

6.5.3 Notwithstanding anything else to the contrary in these Articles:

a) a shareholder shall transfer all or part of its Shares of a specific class of Shares only if the transferor also transfers a corresponding proportionate amount of Shares in the other classes of Shares as held by such transferor to the transferee at the time of such transfer; and

b) a shareholder may however transfer its Shares of one or more specific class(es) of Shares without transferring a corresponding proportionate amount of Shares in the other class(es) of Shares as held by the transferor to the transferee at the time of such transfer if such transfer is made to the Company with a view to the repurchase by it and cancellation of one or more entire class(es) of Shares (through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es)).

6.6 - Redemption of Shares

The Company shall have the power to redeem or acquire its own Shares provided that it has sufficient distributable reserves to that effect and subject to the Articles.

6.7 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

6.8 - Share premium and other contributions

6.8.1 The sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers, may create such capital reserves as it may deem fit (in addition to those required by law or these Articles) and may create special reserves from funds received by the Company as share premiums or as other equity contributions which may be used by the sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers, within its sole discretion, to provide for payment whether by way of redemption price for any Shares which the Company may repurchase or redeem and cancel in accordance with these Articles, for setting off any realised or unrealised capital losses or for the payment of any dividend or other distributions.

6.8.2 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions from shareholders with or without issuing Shares or other securities in consideration for such contributions and may credit the contributions to one or more accounts.

6.8.3 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve is not reserved to a specific class of Shares and may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these Articles.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

7.1.1 The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

7.1.3 If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

7.1.4 The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

7.3.1 Subject to the provisions of article 7.3.2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the sole manager or the board of managers, within the limits of such power. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

7.3.3 The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

7.4.1 The effective place of management of the Company shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

7.4.2 The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

7.4.3 The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers or by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

7.4.4 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

7.4.5 The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.4.6 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his/her proxy.

7.4.7 In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.4.8 Resolutions in writing approved and signed by all the managers by circular means are valid and shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

7.4.9 Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares it owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by it. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half (1/2) of the share capital of the Company adopt them.

8.3 However, resolutions to amend the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote of the shareholders, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's share capital.

8.4 Any shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as its/his proxy another person who need not to be a shareholder itself/himself.

8.5 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give its vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 2nd of the month of August, at 3 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditor(s), in accordance with article 200 of the Law, who need not to be shareholder(s). If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Financial year - Annual accounts.

11.1 - Financial year

The Company's financial year starts on the 1st of April and ends on the 31st of March of the next year.

11.2 - Annual accounts

11.2.1 Each year, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above-mentioned inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 - General Principle

12.1.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

12.1.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

12.1.3 Upon recommendation of the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, the general meeting of shareholder(s) shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these Articles.

12.1.4 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of Shares they hold in the Company.

12.1.5 The decision to distribute funds (and the determination of the amount of such distribution) will be taken by the general meeting of shareholder(s) in accordance article 8 above and in accordance with the following provisions:

- a) the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- b) the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- c) the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- d) the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- e) the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- f) the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- g) the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- h) the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- i) the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- j) the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

12.1.6 Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. the class J Shares) has been cancelled following its redemption or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially the Class I Shares).

12.1.7 In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with the other applicable provisions of the Law.

12.2 - Interim dividends

12.2.1 Notwithstanding the preceding provisions and subject to the provisions of the Law and these Articles, the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to pay interim dividends to the shareholder (s) (i) in accordance with the distribution provisions described in article 12.1.5 before the end of the financial year and (ii) subject to and in accordance with the applicable legal provisions, the below conditions and further subject to any rule in addition to these as determined by the sole manager or, in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- a) the sole manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as it deems appropriate and in accordance with the Company's corporate interest;

b) in this respect, the sole manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s);

c) in addition, the decision of the sole manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the sole manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the last financial year increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by law and/or the Articles; and

d) finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The sole manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

12.2.2 In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Definitions. For the purposes of these Articles, in addition to any other terms defined in these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- "Available Amount" means in relation to the Shares the total amount of net profits attributable to the class of Shares (as determined in accordance with article 12 of the Articles) of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to article 12 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii), as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to available amounts in accordance with law but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits attributable to the class of Shares in accordance with the provisions of article 12 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of Shares in accordance with the provisions of article 12 of the Articles);

P = any freely distributable reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to available amounts in accordance with law;

L = losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

- "Available Cash" means all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the relevant Interim Accounts.

- "Available Cash Per Share" means in respect of a class of Shares, the Available Cash divided by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

- "Cancellation Value Per Share" means the Total Cancellation Amount divided by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

- "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption of the relevant class of Shares.

- "Total Cancellation Amount" means (i) the amount to be paid as the redemption price for the Shares so redeemed (ii) as determined by the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of article 12 of the Articles but (iii) limited to the Available Cash as the case may be and as determined by the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers.

Art. 15. Reference to the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatrième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire de la minute.

A COMPARU:

Apax VIII GP Co. Limited, une société non cellulaire (non cellular company) ayant son siège social au Third Floor, Royal Bank Place, 1 Glatigny Esplanade, St Peter Port, Guernesey GY1 2HJ, enregistrée auprès du Registre de Guernesey sous le numéro 53021,

ici représentée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare qu'elle est la seule associée (l'Associé Unique) de Riviera Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), ayant son siège social au 1-3 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 197788, constituée par un acte notarié de Maître Jacques Kessler, prénommé, daté du 15 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2121, daté du 18 août 2015 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés.

III. La partie comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, déclare donc que la présente assemblée générale de la Société est valablement constituée, et reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Création de dix (10) nouvelles classes de parts sociales, étant les parts sociales ordinaires de classe A, les parts sociales ordinaires de classe B, les parts sociales ordinaires de classe C, les parts sociales ordinaires de classe D, les parts sociales ordinaires de classe E, les parts sociales ordinaires de classe F, les parts sociales ordinaires de classe G, les parts sociales ordinaires de classe H, les parts sociales ordinaires de classe I et les parts sociales ordinaires de classe J, ayant les droits et obligations qui y sont liés suite à la refonte des statuts de la Société telle que visée sous le point 6 de cet agenda.

2. Conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées (les Parts Sociales Existantes), en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe A, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe B, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe C, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe D, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe E, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe F, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe G, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe H, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe I et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de treize millions sept cent cinquante-six mille huit cent cinquante euros (EUR 13.756.850) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), à un montant de treize millions sept cent soixante-neuf mille trois cent cinquante euros (EUR 13.769.350).

4. Emission de un million trois cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-cinq (1.375.685) de parts sociales de classe A, un million trois cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-cinq (1.375.685) de parts sociales de classe B, un million trois cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-cinq (1.375.685) de parts sociales de classe C, un million trois cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-cinq (1.375.685) de parts sociales de classe D, un million trois cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-cinq (1.375.685) de parts sociales de classe E, un million trois cent soixante-

quinze mille six cent quatre-vingt-cinq (1.375.685) de parts sociales de classe F, un million trois cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-cinq (1.375.685) de parts sociales de classe G, un million trois cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-cinq (1.375.685) de parts sociales de classe H, un million trois cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-cinq (1.375.685) de parts sociales de classe I et de un million trois cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-cinq (1.375.685) de parts sociales de classe J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent vingt-trois millions neuf cent vingt-quatre mille cent quarante-huit euros et soixante-dix-sept centimes (EUR 123.924.148.77), dont un montant de un million trois cent soixante-seize mille neuf cent trente-cinq euros (EUR 1.376.935) est alloué à la réserve légale de la Société.

5. Acceptation de la souscription des Nouvelles Parts Sociales, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent vingt-trois millions neuf cent vingt-quatre mille cent quarante-huit euros et soixante-dix-sept centimes (EUR 123.924.148.77), dont un montant de un million trois cent soixante-seize mille neuf cent trente-cinq euros (EUR 1.376.935) est alloué à la réserve légale de la Société, et du paiement complet de ces Nouvelles Parts Sociales et de cette prime d'émission par l'Associé Unique, par un apport en numéraire d'un montant total de cent trente-sept millions six cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-dix-sept centimes (EUR 137.680.998,77).

6. Refonte des statuts de la Société, laquelle refonte reflètera notamment les résolutions devant être prises dans le cadre des points de l'agenda ci-dessus.

Divers

La partie comparante a ensuite requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de créer dix (10) nouvelles classes de parts sociales, étant les parts sociales ordinaires de classe A, les parts sociales ordinaires de classe B, les parts sociales ordinaires de classe C, les parts sociales ordinaires de classe D, les parts sociales ordinaires de classe E, les parts sociales ordinaires de classe F, les parts sociales ordinaires de classe G, les parts sociales ordinaires de classe H, les parts sociales ordinaires de classe I et les parts sociales ordinaires de classe J, ayant les droits et obligations qui y sont liés suite à la refonte des statuts de la Société telle que visée ci-dessous.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir les Parts Sociales Existantes en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe A, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe B, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe C, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe D, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe E, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe F, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe G, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe H, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe I et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de treize millions sept cent cinquante-six mille huit cent cinquante euros (EUR 13.756.850) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), à un montant de treize millions sept cent soixante-neuf mille trois cent cinquante euros (EUR 13.769.350).

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre les Nouvelles Parts Sociales, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent vingt-trois millions neuf cent vingt-quatre mille cent quarante-huit euros et soixante-dix-sept centimes (EUR 123.924.148.77), dont un montant de un million trois cent soixante-seize mille neuf cent trente-cinq euros (EUR 1.376.935) est alloué à la réserve légale de la Société.

Souscription/Paiement

Ensuite a comparu Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La personne comparant déclare, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent vingt-trois millions neuf cent vingt-quatre mille cent quarante-huit euros et soixante-dix-sept centimes (EUR 123.924.148.77), dont un montant de un million trois cent soixante-seize mille neuf cent trente-cinq euros (EUR 1.376.935) est alloué à la réserve légale de la Société, et payer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales et cette prime d'émission par un apport en numéraire d'un montant total de cent trente-sept millions six cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-dix-sept centimes (EUR 137.680.998,77).

La personne comparant déclare que les Nouvelles Parts Sociales ont été libérées entièrement en numéraire avec la prime d'émission totale et que la somme totale de cent trente-sept millions six cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-dix-sept centimes (EUR 137.680.998,77) se trouve à la libre disposition de la Société.

Suite aux conversions et souscriptions visées ci-dessus, le capital social de la Société se répartit désormais comme suit:

Type de Parts Sociales

Nombre de
Parts Sociales

	d'une valeur nominale de EUR 1 chacune
Parts Sociales de Classe A	1.376.935
Parts Sociales de Classe B	1.376.935
Parts Sociales de Classe C	1.376.935
Parts Sociales de Classe D	1.376.935
Parts Sociales de Classe E	1.376.935
Parts Sociales de Classe F	1.376.935
Parts Sociales de Classe G	1.376.935
Parts Sociales de Classe H	1.376.935
Parts Sociales de Classe I	1.376.935
Parts Sociales de Classe J	1.376.935
Total:	<u>13.769.350</u>

Cinquième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'accepter la souscription des Nouvelles Parts Sociales, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent vingt-trois millions neuf cent vingt-quatre mille cent quarante-huit euros et soixante-dix-sept centimes (EUR 123.924.148,77), dont un montant de un million trois cent soixante-seize mille neuf cent trente-cinq euros (EUR 1.376.935) est alloué à la réserve légale de la Société, et le paiement complet de ces Nouvelles Parts Sociales et de cette prime d'émission par l'Associé Unique, par un apport en numéraire d'un montant total de cent trente-sept millions six cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-dix-sept centimes (EUR 137.680.998,77).

Sixième résolution

L'Associé Unique DECIDE de refondre les statuts de la Société, laquelle refonte reflètera notamment les résolutions prises ci-dessus.

Les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme sociale.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales créées une société (la Société) en la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée au fil du temps (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet social.

2.1 La Société a pour objet la prise, la cession et/ou la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra en particulier aussi acquérir par transfert, souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous biens immobiliers ou droits portant sur des biens immobiliers, capital, toutes actions et autres titres, tout prêt, toutes obligations, créances, tous certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général tous titres ou instruments financiers, convertibles ou non, avec une décote ("distressed debt") ou non, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou intérêt.

2.2 La Société peut, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir, gérer, développer, louer et céder des biens immobiliers ainsi que des investissements liés à des biens immobiliers.

2.3 La Société peut également investir dans des droits de propriété intellectuelle.

2.4 Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit et sous toute loi applicable. La Société peut gager, transférer, grever, ou autrement créer des garanties sur, tout ou partie de ses actifs.

2.5 Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit (sauf par voie d'offre publique) et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre, de certificats, de titres et d'autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la Loi; cette liste n'étant pas exhaustive.

2.6 D'une manière générale la Société peut prendre toutes mesures de gestion, de contrôle et de supervision et en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, jugée utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.7 Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci ou les

favorisant, étant entendu que la Société ne conclura pas d'opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Riviera Holdco S.à r.l."

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville.

5.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

5.5 Dans le cas où le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra temporairement transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital social

Le capital social de la Société est fixé à treize millions sept cent soixante-neuf mille trois cent cinquante euros (EUR 13.769.350), représenté par un million trois cent soixante-seize mille neuf cent trente-cinq (1.376.935) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), un million trois cent soixante-seize mille neuf cent trente-cinq (1.376.935) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), un million trois cent soixante-seize mille neuf cent trente-cinq (1.376.935) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), un million trois cent soixante-seize mille neuf cent trente-cinq (1.376.935) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), un million trois cent soixante-seize mille neuf cent trente-cinq (1.376.935) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E), un million trois cent soixante-seize mille neuf cent trente-cinq (1.376.935) parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F), un million trois cent soixante-seize mille neuf cent trente-cinq (1.376.935) parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G), un million trois cent soixante-seize mille neuf cent trente-cinq (1.376.935) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H), un million trois cent soixante-seize mille neuf cent trente-cinq (1.376.935) parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I) et un million trois cent soixante-seize mille neuf cent trente-cinq (1.376.935) parts sociales de classe J (les Parts Sociales de Classe J), et, avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales), d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

6.2 - Modification du capital social

6.2.1 Le capital social souscrit de la Société peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.2.2 L'assemblée générale des associés de la Société peut, notamment, décider d'une diminution du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales.

6.2.3 Toutes les Parts Sociales sont rachetables dans le cadre des conditions et modalités suivantes (dans le cadre de ces Statuts, «rachetable» signifie que les Parts Sociales sont rachetées et annulées). La Société doit envoyer une notification aux détenteurs de Parts Sociales avant tout rachat. Le rachat prend place à l'initiative de la Société, à l'exclusion de la demande des détenteurs de Parts Sociales, et pour une ou plusieurs classes entières de Parts Sociales (à travers le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette ou ces classe(s)). Dans le cas d'un rachat de classes de Parts Sociales, ce rachat devra être fait dans un ordre alphabétique inversé (commençant avec la lettre J).

6.2.4 Dans le cas d'une réduction du capital social à travers le rachat d'une classe de Parts Sociales, cette classe de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au pro-rata de leur détention dans cette classe au Montant Disponible (avec la limite cependant du Montant Total d'Annulation) et les détenteurs de Parts Sociales de la classe de Parts Sociales rachetée devront recevoir de la Société un montant égal au Montant d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la classe de Part Sociales en question détenue par eux et ainsi rachetée.

6.2.5. Lors du rachat de Parts Sociales de la classe de Parts Sociales en question, le Montant d'Annulation par Part Sociale deviendra dû et payable par la Société.

6.3 - Droits de vote

Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Nonobstant toute disposition contraire dans ces Statuts:

a) un associé ne pourra transférer tout ou partie de ses Parts Sociales d'une classe spécifique de Parts Sociales que si le cédant transfère aussi un nombre proportionnel correspondant de Parts Sociales dans les autres classes de Parts Sociales telles que détenues par ce cédant au cessionnaire au moment de ce transfert; et

b) un associé peut cependant transférer ses Parts Sociales d'une ou plusieurs classe(s) spécifique(s) de Parts Sociales sans transférer un nombre proportionnel correspondant de Parts Sociales dans la ou les autre(s) classe(s) de Parts Sociales telles que détenues par ce cédant au cessionnaire au moment de ce transfert si ce transfert est fait à la Société en vue du rachat par celle-ci et de l'annulation d'une ou plusieurs classe(s) de Parts Sociales (à travers le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans ce ou ces classe(s)).

6.6 - Rachat de Parts Sociales

La Société pourra racheter ou acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes à cet effet et sous réserve des Statuts.

6.7 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

6.8 - Prime d'émission et autres apports

6.8.1 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut créer toutes réserves de capital qu'il estime opportun (en plus de celles prévues par la loi ou ces Statuts) et pourra créer des réserves spéciales à partir des fonds reçus par la Société comme primes d'émission ou comme autres apports de fonds propres, lesquelles pourront être utilisées par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, à sa seule discrétion, pour effectuer des paiements que ce soit par le biais de prix de rachat pour toute Part Sociale que la Société peut racheter et annuler en accord avec les présents Statuts, pour compenser des pertes en capital réalisées ou non ou pour le paiement de tout dividende ou autre distribution.

6.8.2 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux ou d'autres apports d'associés avec ou sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie desdits apports et peut créditer les apports à un ou à plusieurs comptes.

6.8.3 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable n'est pas réservée à une classe spécifique de Parts Sociales et peut être librement distribuée aux associés sous réserve des dispositions de la Loi et des présents Statuts.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

7.1.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

7.1.4 L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

7.3.1 Sous réserve des termes de l'article 7.3.2 ci-dessous, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le(s) gérant(s) aura/auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

7.3.2 La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le gérant unique ou le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B, ou par

la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

7.3.3 Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

7.4.1 Le lieu effectif de gestion de la Société sera le Luxembourg. Toutes les activités de gestion doivent être menées au ou depuis le Luxembourg.

7.4.2 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

7.4.3 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants ou le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

7.4.4 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par tout gérant.

7.4.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.4.6 Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

7.4.7 En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.4.8 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

7.4.9 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants prenant part à la réunion de s'entendre et de communiquer effectivement les uns avec les autres. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé possède un nombre de votes égal au nombre des Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

8.4 Chaque associé peut agir à toute assemblée générale des associés en nommant par écrit ou par fax un mandataire en tant que son représentant, qu'il soit associé ou non.

8.5 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 2 août à 15 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

11.2 - Comptes annuels

11.2.1 Chaque année, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, incluant une indication des valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des bénéfices.

12.1 - Principe général

12.1.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société sera égal à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

12.1.2 Les sommes apportées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé apporteur approuve cette affectation. En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

12.1.3 Sur proposition du gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, du conseil de gérance de la Société, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents Statuts.

12.1.4 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

12.1.5 La décision de distribuer des fonds (et la détermination du montant de cette distribution) sera prise par l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 ci-dessus et conformément aux dispositions suivantes:

a) les détenteurs de Parts Sociales de Classe A auront le droit de recevoir des distributions de dividende en rapport avec l'année en question pour un montant de zéro point dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A détenues par eux, puis,

b) les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront le droit de recevoir des distributions de dividende en rapport avec l'année en question pour un montant de zéro point quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B détenues par eux, puis,

c) les détenteurs de Parts Sociales de Classe C auront le droit de recevoir des distributions de dividende en rapport avec l'année en question pour un montant de zéro point vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C détenues par eux, puis,

d) les détenteurs de Parts Sociales de Classe D auront le droit de recevoir des distributions de dividende en rapport avec l'année en question pour un montant de zéro point vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D détenues par eux, puis,

e) les détenteurs de Parts Sociales de Classe E auront le droit de recevoir des distributions de dividende en rapport avec l'année en question pour un montant de zéro point trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E détenues par eux, puis,

f) les détenteurs de Parts Sociales de Classe F auront le droit de recevoir des distributions de dividende en rapport avec l'année en question pour un montant de zéro point trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F détenues par eux, puis,

g) les détenteurs de Parts Sociales de Classe G auront le droit de recevoir des distributions de dividende en rapport avec l'année en question pour un montant de zéro point quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G détenues par eux, puis,

h) les détenteurs de Parts Sociales de Classe H auront le droit de recevoir des distributions de dividende en rapport avec l'année en question pour un montant de zéro point quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H détenues par eux, puis,

i) les détenteurs de Parts Sociales de Classe I auront le droit de recevoir des distributions de dividende en rapport avec l'année en question pour un montant de zéro point cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I détenues par eux, puis,

j) les détenteurs de Parts Sociales de Classe J auront le droit de recevoir le restant de toute distribution de dividendes.

12.1.6 Dans le cas où l'entière de la dernière classe de Parts Sociales (par ordre alphabétique, e.g. la Classe de Parts Sociales J) a été annulée suite à son rachat ou autrement au moment de la distribution, le restant de toute distribution de dividendes devra être alloué à la classe de Parts Sociales précédente et restante dans l'ordre alphabétique inverse (e.g. initialement les Parts Sociales de Classe I).

12.1.7 Dans tous les cas, des dividendes ne peuvent être distribués et des Parts Sociales ne peuvent être rachetées que dans la mesure où la Société a des sommes distribuables dans le sens de la Loi et conformément aux autres dispositions applicables de la Loi.

12.2 - Dividendes intérimaires

12.2.1 Nonobstant les dispositions précédentes et sous réserve de la Loi et de ces Statuts, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est autorisé à payer des dividendes intérimaires à ou aux associé(s) (i) conformément aux dispositions sur les distributions décrites dans l'article 12.1.5 avant la fin de l'exercice financier et (ii) sous réserve des, et en conformité avec, les dispositions légales applicables, les conditions ci-dessous et sous réserve de toute règle supplémentaire déterminée par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance, avec le / les associé(s):

a) l'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant unique ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société;

b) à cet effet, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourrai(en)t conclure entre eux;

c) en outre, la décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmentés des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées ainsi que des montants à allouer aux réserves requises par la loi et/ou les Statuts; et

d) enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

12.2.2 Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq (5) ans à partir du jour de la distribution.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Définitions. Pour les besoins de ces Statuts, en plus de tout autre terme défini dans ces Statuts, les termes suivants en majuscules auront la signification suivante:

- "Montant Disponible" signifie en relation avec des Parts Sociales le montant total des bénéfices nets attribuables à la classe de Parts Sociales (tel que déterminé conformément à l'article 12 des Statuts) de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés auraient eu droit à des distributions de dividendes conformément à l'article 12 des Statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuables (comprenant pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, le montant de la réduction de capital social et de réserve légale lié à la classe de Parts Sociales devant être annulée dans la mesure où cela correspond à des montants disponibles conformément à la loi mais diminué par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être allouées à une ou des réserve(s) conformément à la loi ou aux Statuts, chaque fois tel que défini dans les Comptes Intérimaires (sans double comptage («double counting»)) de telle sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfices nets allouables à la classe de Parts Sociales conformément aux dispositions de l'article 12 des Statuts (y compris les bénéfices reportés tel que déterminé pour la classe de Parts Sociales en question conformément aux dispositions de l'article 12 des Statuts);

P = toutes réserves librement distribuables;

CR = le montant de la réduction de capital social et de la réserve légale lié à la classe de Parts Sociales devant être annulée dans la mesure où cela correspond à des montants disponibles conformément à la loi;

L = les pertes (y compris les pertes reportées);

LR = toutes sommes devant être placées dans des réserves conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts.

- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date de Comptes Intérimaires pertinente.

- "Date de Comptes Intérimaires" signifie la date ne précédant pas huit (8) jours avant la date de rachat de la classe de Parts Sociales pertinente.

- "Liquidités Disponibles" signifie toutes les liquidités détenues par la Société (sauf les liquidités déposées sur des comptes à terme ayant une maturité restante excédant six (6) mois), les instruments monétaires de marché, les obligations et billets à ordre facilement commercialisables, et toute créance qui dans l'opinion du gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, du conseil de gérance, sera payée à la Société dans un délai court moins tout endettement ou toute autre dette de la Société payable en moins de six (6) mois déterminé sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.

- "Liquidités Disponibles par Part Sociale" signifie par rapport à chaque classe de Parts Sociales, les Liquidités Disponibles divisées par le nombre de Parts Sociales émises dans la classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

- "Montant d'Annulation par Part Sociale" signifie le Montant Total d'Annulation divisé par le nombre de Parts Sociales émises dans la classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

- "Montant Total d'Annulation" signifie (i) le montant devant être payé en tant que prix de rachat des Parts Sociales ainsi rachetées (ii) tel que déterminé par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, sur base des Comptes Intérimaires et conformément aux dispositions de l'article 12 des Statuts mais (iii) limité aux Liquidités Disponibles le cas échéant et tel que déterminé par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.

Art. 15. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le(s) associé(s) s'en réfère(nt) aux dispositions de la Loi.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20678. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015154585/944.

(150169982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Arg Real Estate 5 Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 348.100,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.478.

In the year two thousand fifteen, on the tenth day of September.

Before us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, the Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Arg Real Estate 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under registration number B 124.699;

Arg Real Estate 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under registration number B 124.700;

Arg Real Estate 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under registration number B 124.701;

Arg Real Estate 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under registration number B 124.702;

Arg Real Estate 5 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under registration number B 124.703;

Arg Real Estate 6 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under registration number B 125.525;

Arg Real Estate 7 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under registration number B 125.518;

Arg Real Estate 8 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under registration number B 125.524;

Arg Real Estate GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under registration number B 124.704.

Here represented by Beata B. Włodarczak, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, initialed "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state:

- that they are the shareholders (the "Shareholders") of Arg Real Estate 5 Properties S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the name "MLArg Real Estate GP 5 S.e.c.s." by an agreement signed under private seal, in Luxembourg on 7th February 2007 (the "Company"), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), under number 974 on 25th May 2007, registered in the Luxembourg Register of Trade and Companies under registration number B 125478;

- that the articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by deed of Maître Martine Schaeffer on 16th September 2010, published in the Mémorial C under number 2364 on 4th November 2010;

- that the Shareholders have deliberated upon the following agenda:

Agenda

1. Waiving of notice right.
2. To remove the classes of managers within the board of managers and to delete any reference in the Articles to class A and class B.
3. To implement a new signing regime for the Company.
4. To subsequently amend article 7.1. of the Articles so that it shall read as follows:

Art. 7.1. "The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, which sets the term of their office. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the Board). The manager(s) need not to be shareholder(s)."

5. To subsequently amend article 9.5. of the Articles so that it shall read as follows:

Art. 9.5. "The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented."

6. To subsequently amend article 10.1. of the Articles so that it shall read as follows:

Art. 10.1. "Where the Company is managed by a Board, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers."

7. To reclassify the mandate of Nikhil Alok Gupta being a class A manager, Karol Maziukiewicz, being a class B manager and Declan Michael McGrath, being a class B manager, as a manager mandate without indication of class.

- that the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

It is resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting. The Shareholders further acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider this meeting as being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to

the meeting has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

The Shareholders resolve to remove the classes of managers within the board of managers and to delete any reference in the Articles to class A and class B.

Third resolution

The Shareholders resolve to implement a new signing regime for the Company in accordance with article 10.1. of the Articles as amended under resolution six of these minutes.

Forth resolution

The Shareholders resolve to subsequently amend article 7.1. of the Articles so that it shall read as follows:

Art. 7.1. “The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, which sets the term of their office. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the Board). The manager(s) need not to be shareholder(s).”

Fifth resolution

The Shareholders resolve to subsequently amend article 9.5. of the Articles so that it shall read as follows:

Art. 9.5. “The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.”

Sixth resolution

The Shareholders resolve to subsequently amend article 10.1. of the Articles so that it shall read as follows:

Art. 10.1. “Where the Company is managed by a Board, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers.”

Seventh resolution

The Shareholders resolve to reclassify the mandate of Nikhil Alok Gupta, being a class A manager, Karol Maziukiewicz, being a class B manager and of Declan Michael McGrath, being a class B manager as a manager mandate without indication of class.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at approximately one thousand fifty Euro (EUR 1,050.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who is known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de septembre.

Par-devant nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Arg Real Estate 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.699;

Arg Real Estate 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.700;

Arg Real Estate 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.701;

Arg Real Estate 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.702;

Arg Real Estate 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.703;

Arg Real Estate 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.525;

Arg Real Estate 7 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.518;

Arg Real Estate 8 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.524;

Arg Real Estate GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.704.

Ici représentées par Beata B. Włodarczak, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme dit avant, ont requis le notaire d'acter comme suit:

- qu'elles sont les associés (les "Associés") d'Arg Real Estate 5 Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous la dénomination «MLArg Real Estate GP 5 S.e.c.s.» suivant un accord sous seing privé signé à Luxembourg, le 7 février 2007 (la "Société"), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"), sous le numéro 974 du 25 mai 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.478.

- que les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine Schaeffer en date du 16 septembre 2010, publié au Mémorial C sous le numéro 2364 en date du 4 novembre 2010.

- que les Associés ont ensuite pris les décisions conformément à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation à la convocation préalable.
2. Supprimer les classes de gérants au sein du conseil de gérance et de supprimer toute référence dans les Statuts aux classe A et classe B.
3. Mettre en place un nouveau régime de signature pour la Société.
4. Modification subséquente de l'article 7.1. des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

Art. 7.1. «La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil). Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).»

5. Modification subséquente de l'article 9.5. des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

Art. 9.5. «Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion et, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.»

6. Modification subséquente de l'article 10.1. des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

Art. 10.1. «Lorsque la Société est administrée par un Conseil, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.»

7. Pour reclasser le mandat de Nikhil Alok Gupta, étant un gérant de classe A, de Karol Maziukiewicz, étant un gérant de classe B, et de Declan Michael McGrath, étant un gérant de classe B, en un mandat de gérant sans indication de classe.

- que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé que les Associés renoncent à la convocation préalable à la présente assemblée. Les Associés indiquent être suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent que la présente assemblée a été dûment convoquée, de sorte qu'elle peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. Il est décidé que tous les documents présentés à la présente

assemblée ont été mis à la disposition des Associés pendant un délai suffisant leur permettant d'analyser minutieusement chaque document.

Deuxième résolution

Les Associés décident de supprimer les classes de gérants au sein du conseil de gérance et de supprimer toute référence dans les Statuts aux classes A et B.

Troisième résolution

Les Associés décident de mettre en place un nouveau régime de signature pour la Société conformément à l'article 10.1. des Statuts tel que modifié par la sixième résolution ci-dessous.

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier par conséquent l'article 7.1. des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

Art. 7.1. «La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil). Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).»

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier par la suite l'article 9.5. des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

Art. 9.5. «Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion et, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.»

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier par la suite l'article 10.1. des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

Art. 10.1. «Lorsque la Société est administrée par un Conseil, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.»

Septième résolution

Les Associés décident de reclasser le mandat de Nikhil Alok Gupta, étant un gérant de classe A, Karol Maziukiewicz, étant un gérant de classe B et de Declan Michael McGrath, étant un gérant de classe B, en un mandat de gérant sans indication de classe.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à la somme de mille cinquante Euros (EUR 1.050.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: B. B. WLODARCZAK, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 14 septembre 2015. Relation: DAC/2015/14970. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur ff. (signé): RODENBOUR.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154691/222.

(150170169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Dams S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 200.035.

—
STATUTS

L'an deux mil quinze, le 8 septembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme «JULA S.A.» avec siège social à L-4463 Soleuvre, 1 rue Prince Jean, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115187, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Claude MULLER, demeurant à L-4439 Soleuvre, 88 rue d'Ehlerange.

2) La société anonyme «SCUDERIA CDS S.A.» avec siège social à L-4562 Niederkorn, 12, rue Z.A.C. Haneboeasch II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 143758, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Carlos Alberto RODRIGUES DE SOUSA, demeurant à L-4884 Lamadelaine, 15, rue Neuve, lui-même représenté par Monsieur Claude MULLER, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

3) La société à responsabilité limitée «LITA PARTICIPATIONS S.à r.l.» avec siège social à L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160720, représentée par son gérant unique, Monsieur Lino DAS NEVES CARDOSO, demeurant à L-4499 Limpach, 11, op Wisschen, lui-même représenté par Monsieur Claude MULLER, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la promotion immobilière, l'achat, la vente, la location ainsi que la mise en valeur d'immeubles, de même que la gestion d'immeubles.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra également faire toutes opérations financières, mobilières, immobilières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation ou le développement sur le marché national ou international.

Art. 3. La société prend la dénomination de «DAMS S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Sanem.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600.-€) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-€) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que

chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil quinze.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société anonyme «JULA S.A.» avec siège social à L-4463 Soleuvre, 1 rue Prince Jean, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115187	42 parts
2) La société à responsabilité limitée «LITA PARTICIPATIONS S.à r.l.» avec siège social à L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160720	42 parts
3) La société anonyme «SCUDERIA CDS S.A.» avec siège social à L-4562 Niederkorn, 12, rue Z.A.C. Haneboesch II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 143758	42 parts
Total:	126 parts

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (12.600.-€) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cent euros (1.300.-euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux:
2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Claude MULLER, indépendant, né le 8 juin 1967 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4439 Soleuvre, 88 rue d'Ehlerange en tant que gérant administratif;

- Monsieur Carlos Alberto RODRIGUES DE SOUSA, technicien en chauffage, né le 17 juin 1979 à Sao Lourenco de Ribapinho (Portugal), demeurant à L-4884 Lamadelaine, 15, rue Neuve en tant que gérant technique.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature obligatoirement conjointe des deux gérants.

3. L'adresse de la société est fixée à L-4463 Soleuvre, 1 rue Prince Jean.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée aux représentants des comparantes, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signés: C. A. RODRIGUES DE SOUSA, L. DAS NEVES CARDOSO, C. MULLER, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 10 septembre 2015. Relation: 2LAC/2015/20320. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154800/122.

(150171058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Azzura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 142.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015154730/9.

(150170347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Black Diamond Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.201.

Extrait des résolutions circulaires du conseil de gérance du 15 septembre 2015

1. Le siège social de la société est transféré du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015154734/11.

(150170556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

M.M.J. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 63, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 188.820.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société M.M.J. SARL tenue au siège le 24 juillet 2015

Il résulte de la liste de présence que les deux associés:

Monsieur MONTEIRO DA COSTA Manuel Armindo, gérant, né le 03 mars 1965 et demeurant au 63 rue du Fort Neipperg L-2230 LUXEMBOURG

Monsieur GONCALVES FERREIRA MAIA Julio Domingos, gérant, né le 26 novembre 1973 et demeurant au 13 rue de la Liberté F-57710 AUMETZ

Sont présents et représentent l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire ont pris la décision suivante:

Monsieur MONTEIRO DA COSTA Manuel Armindo cède et transporte avec toutes les garanties de droit et de fait au cessionnaire qui accepte la pleine propriété les (50) parts sociales d'une valeur nominale de (125,00) euros chacune de la société à responsabilité limitée M.M.J. SARL , avec siège social à L-2230 LUXEMBOURG, 63 rue du Fort Neipperg, société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Frank MOLITOR de résidence à Luxembourg en date du 03

juillet 2014 à Monsieur ALMEIDA DA SILVA Antero, indépendant, né le 23 septembre 1967 et demeurant au 278, route de Luxembourg L-4222 ESCH-SUR-ALZETTE pour la somme de 3 000 euros.

Le cédant certifie que les parts sociales cédées sont entièrement libérées et qu'aucune disposition statutaire ou autre ne peut faire obstacle à la présente cession.

Le cessionnaire jouira et disposera des parts sociales faisant l'objet de la présente cession à compter de ce jour.

Signatures.

Référence de publication: 2015154980/25.

(150170641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

DMCA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 37, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 130.176.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Derenbach, le 17/09/2015.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2015154806/12.

(150170496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Delphi International Operations Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 123.200.050,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.207.

EXTRAIT

En date du 26 août 2015, 2.956.801 (deux millions neuf cent cinquante-six mille huit cent une) parts sociales de la Société ont été transférées par Delphi Automotive Luxembourg LLP, une société organisée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social sis à 78 Cannon Street, Cannon Place, EC4N 6AF Londres, Royaume-Uni et immatriculée auprès du registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro OC401407.à Delphi International S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.704.

Il en résulte que l'actionnariat de la Société se compose désormais comme suit:

- Delphi International S.à r.l.: 4.928.002 (quatre millions neuf cent vingt-huit mille deux) parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015154794/21.

(150170301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

DeWag Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 41, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 197.568.

AUSZUG

Herr Michael Herzog, geboren am 3. Mai 1980 in Leipzig und Inhaber von 250 Anteilen an der Gesellschaft DeWAG Lux Holding S.à r.l. hat einen neuen Wohnsitz: Zum Laurenburger Hof 10, DE-60594 Frankfurt am Main.

Herr Helmut Beyl, geboren am 7. Dezember 1954 in Cleebrohn (Deutschland), wohnhaft Hermann-Hesse-Strasse 23, 74360 Ilsfeld (Deutschland) hat mit Wirkung zum 31. August 2015 fünfhundert (500) Anteile an der DeWAG Lux Holding S.à r.l. mittels eines Geschäftsanteils-Kaufvertrages an Frau Anne-Christin Beyl, geboren am 5. November 1982 in Bietenheim-Bissingen (Deutschland), wohnhaft in Kappishalde 22, 74199 Untergruppenbach (Deutschland) übertragen.

Herr Helmut Beyl, geboren am 7. Dezember 1954 in Cleebrohn (Deutschland), wohnhaft Hermann-Hesse-Strasse 23, 74360 Ilsfeld (Deutschland) hat mit Wirkung zum 31. August 2015 sechshundertfünfundzwanzig (625) Anteile an der

DeWAG Lux Holding S.à r.l. mittels eines Geschäftsanteils-Kaufvertrages an Herrn Kay-Uwe Beyl geboren am 23. September 1980 in Bietigheim-Bissingen (Deutschland), wohnhaft Stauffacherstrasse 32, 3014 Bern (Schweiz) übertragen.

Herr Klaus Irtenkauf, geboren am 23. Juli 1941 in Eislingen / Fils (Deutschland), wohnhaft Drosselweg 11, 73084 Salach (Deutschland) hat mit Wirkung zum 31. August 2015 fünfhundert (500) Anteile an der DeWAG Lux Holding S.à r.l. mittels eines Geschäftsanteils-Kaufvertrages an Frau Sonja Charlotte Irtenkauf geboren am 15. November 1989 in Göppingen (Deutschland), wohnhaft Drosselweg 11, 73084 Salach (Deutschland) übertragen.

Herr Klaus Irtenkauf, geboren am 23. Juli 1941 in Eislingen / Fils (Deutschland), wohnhaft Drosselweg 11, 73084 Salach (Deutschland) hat mit Wirkung zum 31. August 2015 fünfhundert (500) Anteile an der DeWAG Lux Holding S.à r.l. mittels eines Geschäftsanteils-Kaufvertrages an Herrn Thomas Klaus Irtenkauf geboren am 9. September 1992 in Göppingen (Deutschland), wohnhaft Drosselweg 11, 73084 Salach (Deutschland) übertragen.

Herr Klaus Irtenkauf, geboren am 23. Juli 1941 in Eislingen / Fils (Deutschland), wohnhaft Drosselweg 11, 73084 Salach (Deutschland) hat mit Wirkung zum 31. August 2015 einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile an der DeWAG Lux Holding S.à r.l. mittels eines Geschäftsanteils-Kaufvertrages an Herrn Kai-Uwe Beyl, geboren am 23. September 1980 in Bietigheim-Bissingen (Deutschland), wohnhaft Stauffacherstrasse 32, 3014 Bern (Schweiz) übertragen.

Demzufolge stellen sich die Beteiligungsverhältnisse an der DeWAG Lux Holding S.à r.l. seit dem 31. August 2015 wie folgt dar:

Gesellschafter	Gezeichnetes Kapital	Anzahl der Einheiten
Klaus Irtenkauf	EUR 4,375.-	4,375
Helmut Beyl	EUR 4,375.-	4,375
Kai-Uwe Beyl	EUR 750.-	750
Anne-Christin Beyl	EUR 500.-	500
Sonja Irtenkauf	EUR 500.-	500
Thomas Irtenkauf	EUR 500.-	500
Bernhard Rentschler	EUR 500.-	500
Manfred Hekel	EUR 500.-	500
Joachim von Klitzing	EUR 250.-	250
Michael Herzog	EUR 250.-	250
Gesamt	EUR 12,500.-	12,500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015154797/50.

(150170486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

CTH Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 43.514.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015154786/10.

(150170078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Coyote Café Lëtzebuerg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 68.118.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 septembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015154782/10.

(150170204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

CQS Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 115.191.

Le Bilan consolidé au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

CQS FINANCE S.A.

Anne-Marie Kidd

Gérant

Référence de publication: 2015154783/13.

(150170172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Eurizon Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 28.536.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 10 septembre 2015

Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique du 10 septembre 2015 les décisions suivantes:

Résolutions

- a) fixation du nombre des Administrateurs à 8 (huit);
 - b) nomination de Madame Zhen GAO, née à Beijing, Chine, le 14 Mai 1973, demeurant professionnellement à Kerry Center, Nanjing Xi Lu, 1515, Shanghai 200040, Chine, en tant qu'Administrateur.
- Le mandat susmentionné expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2017.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

EURIZON CAPITAL S.A.

Référence de publication: 2015154816/16.

(150170406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Doradam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 161.506.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Delphine Munier.

Référence de publication: 2015154808/10.

(150170059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Eagle Eye Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 191.011.

Par résolutions prises en date du 16 septembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Sara Speed, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. Acceptation de la démission de Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154809/15.

(150170569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Eleart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 191.128.

L'an deux mille quinze, le dix septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ELEART S.à r.l., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 3447 du 19 novembre 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit LOCKMAN, employé privé, demeurant professionnellement au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen,

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les associés présents, les mandataires des associés représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il ressort de cette liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut statuer valablement sur les points portés à l'ordre du jour, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués. Ils déclarent par ailleurs avoir pris connaissance de l'ordre du jour préalablement communiqué.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la société;
2. Modification subséquente des statuts;
3. Divers.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, de sorte que la première phrase de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. LOCKMAN, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 15 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/29332. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154827/51.

(150170706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

EBOP II Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 166.948.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique avec effet au 11 septembre 2015

1. Monsieur Enrique RUIZ a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur Etienne BIREN a démissionné de son mandat de gérant.
3. Madame Valérie PECHON, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.
4. Madame Mariana Bárbara DE SÁ MORAIS CARNEIRO VERÍSSIMO DA CUNHA, née à Lisbonne (Portugal), le 25 février 1979, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ebop II Investments S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015154826/19.

(150170473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Eleaur, Société à responsabilité limitée,

(anc. Eleaur Conseillers Privés S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 183.606.

—
L'an deux mille quinze, le dix septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ELEAUR CONSEILLERS PRIVÉS S.à r.l., en abrégé E.C.P. S.à r.l., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 564 du 4 mars 2014, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 octobre 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro du 19 novembre 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit LOCKMAN, employé privé, demeurant professionnellement au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen,

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les associés présents, les mandataires des associés représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il ressort de cette liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut statuer valablement sur les points portés à l'ordre du jour, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués. Ils déclarent par ailleurs avoir pris connaissance de l'ordre du jour préalablement communiqué.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale de la société;
2. Transfert du siège social de la société;
3. Modification subséquente des statuts;

4. Divers.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en ELEAUR, de sorte que l'article 4 a désormais la teneur suivante:

«La société prend la dénomination de ELEAUR»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, de sorte que la première phrase de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. LOCKMAN, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 15 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/29331. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154828/58.

(150170698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Endherma S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 52.761.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre août,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial "ENDHERMA S.A., SPF", ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 44, avenue John F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 52.761, constituée suivant acte notarié en date du 25 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 14 du 9 janvier 1996 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 8 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1990 du 24 septembre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Claire ADAM, employée privée, résidant professionnellement à L1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy,

qui désigne comme secrétaire Madame Carole SABINOT, employée privée, résidant professionnellement à L1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy,.

L'assemblée choisit également comme scrutatrice Madame Isabelle BASTIN, employée privée, résidant professionnellement à L1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de la dissolution et de la liquidation volontaire de la Société;
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour;
3. Nomination du liquidateur;
4. Détermination des pouvoirs conférés au Liquidateur et de la procédure de liquidation;
5. Instruction au Liquidateur de réaliser au mieux tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que liquidateur de la Société la société anonyme FIDUPAR, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 44, avenue JF Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 74.296 (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'attribuer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de charger le Liquidateur de réaliser au mieux tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, en date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ADAM, C. SABINOT, I. BASTIN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 28 août 2015. 1LAC/2015/27301. Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154831/75.

(150170560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Eurocom Real Estate, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 100.721.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique de la société le 15 septembre 2015

L'Associé Unique décide de reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 2, Rue Gerhard Mercator à L-2182 Luxembourg au poste de commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des associés devant se tenir en 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015154820/14.

(150170383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Ex Var Second GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 115.780.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'Associé unique prises en date du 31 juillet 2015

L'Associé Unique de Ex Var Second GP S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Adam Kruszynski en tant que gérant de la Société à partir du 31 juillet 2015;

- De nommer:

* Monsieur Thierry Larroque, né à Haguenau, France, le 14 octobre 1966, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant de la Société à partir du 31 juillet 2015, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Ex Var Second GP S.à r.l.

Référence de publication: 2015154824/18.

(150170632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

LB Management SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 129, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 190.233.

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «LB Management SA», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro B 190.233, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3110 du 25 octobre 2014, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques OUWERX, administrateur, demeurant à route de Lagrasse, Domaine de Cadoual, F-11220 Pradelles-en-Val.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Adrien ROLLE, administrateur, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18 rue Robert Stümper.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ludovic PETIT, administrateur, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18 rue Robert Stümper.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les trois mille cent (3.100) actions représentant l'intégralité du capital social est représenté à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Transfert du siège social de la Société de L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper à L-4940 Bascharage, 129, avenue de Luxembourg;

2 Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède;

3 Acceptation des démissions de Monsieur Laurent WEIS et de Monsieur Frédéric DEPIREUX de leur fonction d'administrateurs de la Société;

4 Nomination de Monsieur Jacques OUWERX et de Monsieur Benoît de Froidmont en tant que nouveaux administrateurs de la Société;

5 Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, à l'adresse suivante: L-4940 Bascharage, 129, avenue de Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. Siège social (premier paragraphe). «Le siège de la Société est établi dans la commune de Bascharage.».

Troisième résolution

L'assemblée générale prend connaissance et décide d'accepter la démission avec effet immédiat de deux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Laurent WEIS, administrateur, né le 26 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper;

- Monsieur Frédéric DEPIREUX, administrateur, né le 25 septembre 1979 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper;

L'assemblée générale leur donne décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la Société:

- Monsieur Jacques OUWERX, administrateur, né le 10 mars 1953 à Liège (Belgique), demeurant à route de Lagrasse, Domaine de Cadoual, F-11220 Pradelles-en-Val;

- Monsieur Benoît DE FROIDMONT, administrateur de sociétés, né le 26 juillet 1975 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18 rue Robert Stümper.

La durée du mandat des administrateurs, prénommés, prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2020.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. OUWERX, A. ROLLE, L. PETIT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 16 septembre 2015. Relation: DAC/2015/15005. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155569/77.

(150170846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Senior European Loan Fund SCA-SIF, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 169.723.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-five day of August.

Before Me Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Isabelle MANGEL, employee at AEW Europe S.à r.l., with professional address at 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, acting in her capacity as special proxyholder of the statutory manager of Senior European Loan Fund SCA-SIF, a Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated on 18 June 2012 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1689, dated 5 July 2012, and whose articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed dated 9 July 2015 before the notary Me Joëlle BADEN and not yet published in the Mémorial C, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169.723 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted on 21 July 2015 by the board of managers of AEW Europe S.à r.l. (acting as statutory manager of the Company (the "Manager"), a copy of which resolutions, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That, pursuant to article 5.1 of the Articles, the issued share capital of the Company is presently set at twenty-nine million two hundred eighty-five thousand nine hundred fourteen Euros (EUR 29,285,914.-) divided into one (1) general partner share in Senior European Loan Fund SCA-SIF - Senior European Loan Fund 1 (the "Compartment") held by the General Partner and twenty-nine million two hundred eightyfour thousand nine hundred fourteen (29,284,914) Class A Ordinary Shares held by Class A Limited Shareholders in the Compartment and nine hundred ninety-nine (999) Class B Ordinary Shares in the Compartment held by the Manager.

II. That pursuant to article 5 of the Articles, the un-issued but authorised share capital of the Company has been fixed at fifty million Euro (EUR 50,000,000.-) and that pursuant to the same article 5, the General Partner has been authorised to increase the issued share capital of the Company by creating and issuing new shares.

III. That the Board, during the same meeting held on 21 July 2015, has resolved to cancel any preferential subscription rights and to approve the issuance of two million six hundred forty-four thousand and four hundred eighty-one (2,644,481) new Class A Ordinary Shares to the existing shareholders, upon receipt of satisfactory evidence of receipt of the entire amount of their respective parts of the drawn Commitments from the custodian bank of the Company; such newly issued Class A Ordinary Shares to be divided as follows among the various shareholders as follows:

i. One million two hundred twenty-six thousand nine hundred and seventy-six (1,226,976) new Class A Ordinary Shares to be issued to CNPEVJ Fonds General Ecureuil Vie and CNP-272 Trésor Vie, in consideration for the payment of twelve millions two hundred and sixty-nine thousand seven hundred and sixty Euros (EUR 12,269,760), one million two hundred twenty-six thousand nine hundred and seventy-six Euros (EUR 1,226,976) of which to be allocated to the share capital of the Compartment and the remaining eleven million forty-two thousand seven hundred and eighty-four Euros (EUR 11,042,784) to be booked as share premium;

ii. One hundred sixty-three thousand five hundred and ninety-six (163,596) new Class A Ordinary Shares to be issued to ABP Vie, in consideration for the payment of one million six hundred and thirty-five thousand nine hundred and sixty Euros (EUR 1,635,960), sixty-three thousand five hundred and ninety-six Euros (EUR 163,596) of which to be allocated to the share capital of the Compartment and the remaining one million four hundred seventy-two thousand and three hundred sixty-four Euros (EUR 1,472,364) to be booked as share premium; and

iii. Seven hundred seventy-one thousand three hundred and six (771,306) new Class A Ordinary Shares to be issued to Predica-Predica Actif Long Terme and Predica-Predica Predige, in consideration for the payment of seven million seven hundred thirteen thousand sixty Euros (EUR 7,713,060), seven hundred seventy-one thousand three hundred and six Euros (EUR 771,306) of which to be allocated to the share capital of the Compartment and the remaining six million nine hundred and forty-one thousand seven hundred and fifty-four Euros (EUR 6,941,754) to be booked as share premium, and

iv. One hundred sixty-three thousand five hundred and ninety-six (163,596) new Class A Ordinary Shares to be issued to Ageas France, in consideration for the payment of one million six hundred and thirty-five thousand nine hundred and sixty Euros (EUR 1,635,960), sixty-three thousand five hundred and ninety-six Euros (EUR 163,596) of which to be

allocated to the share capital of the Compartment and the remaining one million four hundred seventy-two thousand and three hundred sixty-four Euros (EUR 1,472,364) to be booked as share premium; and

v. Eighty-one thousand and seven hundred ninety-four (81,794) new Class A Ordinary Shares to be issued to BPCE Assurances, in consideration for the payment of eight hundred seventeen thousand nine hundred and forty Euros (EUR 817,940), eighty-one thousand and seven hundred ninety-four Euros (EUR 81,794) of which to be allocated to the share capital of the Compartment and the remaining seven hundred thirty-six thousand one hundred forty-six Euros (EUR 736,146) to be booked as share premium; and

vi. Two hundred thirty-seven thousand two hundred and fourteen (237,214) new Class A Ordinary Shares to be issued to Caumartin Financement à l'Economie, in consideration for the payment of two million three hundred seventy-two thousand one hundred and forty Euros (EUR 2,372,140), two hundred thirty-seven thousand two hundred and fourteen Euros (EUR 264,135) of which to be allocated to the share capital of the Compartment and the remaining two million one hundred thirty-four thousand nine hundred and twenty-six Euros (EUR 2,134,926) to be booked as share premium; and

IV. That all these Class A Ordinary Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the aggregate share premium, by contributions in cash to the Company as confirmed on 28 July 2015, so that the total amount of twenty-six million four hundred forty-four thousand eight hundred and ten Euros (EUR 26,444,810) representing the amount of the abovementioned capital increase of two million six hundred forty-four thousand four hundred and eighty-one Euros (EUR 2,644,481) and an aggregate share premium in an amount of twenty-three million eight hundred thousand and three hundred twenty-nine Euros (EUR 23,800,329) is at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

V. That the Board, during the same meeting held on 21 July 2015, and in accordance with the authority conferred to it pursuant to article 5 of the Articles, has decided to increase the issued share capital by an amount of two million six hundred forty-four thousand four hundred and eighty-one Euros (EUR 2,644,481).

VI. That as a consequence of the abovementioned capital increase of the issued share capital, the first paragraph of article 5 of the Articles is therefore amended and shall read as follows:

" 5.1. The Company's subscribed share capital is set at thirty-one million nine hundred thirty thousand three hundred ninety-five Euros (EUR 31,930,395.-) represented by one (1) General Partner Share held by the General Partner in Senior European Loan Fund SCA-SIF - Senior European Loan Fund 1 and thirty-one million nine hundred ninety-nine thousand three hundred ninety-five (31,929,395) Class A Ordinary Shares held by Class A Limited Shareholders in Senior European Loan Fund SCA-SIF - Senior European Loan Fund 1 and nine hundred ninety-nine (999) Class B Ordinary Shares held by the Manager in Senior European Loan Fund SCA-SIF - Senior European Loan Fund 1, all Shares being fully paid up. These Ordinary Shares are redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the 1915 Law and these Articles of Incorporation."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-) The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English only.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Signé: I. MANGEL et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 28 août 2015. 1LAC/2015/27306. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155096/102.

(150170564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Big Mamma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 184.259.

L'an deux mille quinze, le sept septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

S'est tenue

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Big Mamma S.A., avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B184.259, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 7 avril 2014 numéro 855, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant en date du 12 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 6 mai 2014 numéro 1135.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie MAGER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Julie LOGNOUL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président et le secrétaire désignent comme scrutateur Monsieur Frédéric GERVAIS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 9.946,83 (neuf mille neuf cent quarante-six euros quatre-vingt-trois centimes) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 42.629,26 (quarante-deux mille six cent vingt-neuf euros vingt-six centimes) représenté par 4.262.926 (quatre millions deux cent soixante-deux mille neuf cent vingt-six) actions sans désignation de valeur nominale, au montant de EUR 52.576,09 (cinquante-deux mille cinq cent soixante-seize euros neuf centimes), représenté par 5.257.609 (cinq millions deux cent cinquante-sept mille six cent neuf) actions sans désignation de valeur nominale, par émission de 994.683 (neuf cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quatre-vingt-trois) actions nouvelles ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 3.490.053,17 (trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinquante-trois euros dix-sept centimes);

2. Emission de 994.683 (neuf cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quatre-vingt-trois) actions nouvelles, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes;

3. Renonciation au droit préférentiel de souscription;

4. Acceptation de la souscription et de la libération intégrale des 994.683 (neuf cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quatre-vingt-trois) actions nouvelles avec paiement d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 3.490.053,17 (trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinquante-trois euros dix-sept centimes) par apports en numéraire;

5. Souscription et libération des actions nouvellement émises;

6. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les modifications apportées au capital social de la Société;

7. Allocation du montant de EUR 3.490.053,17 (trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinquante-trois euros dix-sept centimes) au compte de prime d'émission de la Société;

8. Autorisation accordée au conseil d'administration de la Société de mettre à jour le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications apportées au capital social de la Société;

9. Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte. Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 9.946,83 (neuf mille neuf cent quarante-six euros quatre-vingt-trois centimes) par l'émission de 994.683 (neuf cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quatre-vingt-trois) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 3.490.053,17 (trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinquante-trois euros dix-sept centimes), afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 42.629,26 (quarante-deux mille six cent vingt-neuf euros vingt-six centimes) représenté par 4.262.926 (quatre millions deux cent soixante-deux mille neuf cent vingt-six) actions sans désignation de valeur nominale, au montant de EUR 52.576,09 (cinquante-deux mille cinq cent soixante-seize euros neuf centimes), représenté par 5.257.609 (cinq millions deux cent cinquante-sept mille six cent neuf) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'émettre 994.683 (neuf cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quatre-vingt-trois) actions sans désignation de valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 3.490.053,17 (trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinquante-trois euros dix-sept centimes).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de prendre acte de la renonciation par les actionnaires de la Société à leur droit préférentiel de souscription des actions nouvellement émises par la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la souscription des 994.683 (neuf cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quatre-vingt-trois) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale par les personnes suivantes, comparant à la souscription et la libération des actions nouvellement émises et de la prime d'émission d'un montant total de EUR 3.490.053,17 (trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinquante-trois euros dix-sept centimes), comme suit:

Souscription et Libération

1. A comparu la société HFB S.A., société anonyme de droit belge dont le siège social est situé avenue de Fré 235b, 1180 Bruxelles/Uccle, Belgique, immatriculée sous le numéro 0849.985.858, représentée par Monsieur Frédéric GERVAIS, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été remise et restera annexée au présent acte.

Le comparant a déclaré souscrire 56.839 (cinquante-six mille huit cent trente-neuf) actions sans désignation de valeur nominale nouvellement émises par la Société, et libérer intégralement ces actions par un apport en numéraire d'un montant de EUR 568,39 (cinq cent soixante-huit euros trente-neuf centimes) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 199.431,61 (cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent trente et un euros soixante et un centimes).

En considération de la libération en numéraire d'un montant total de EUR 200.000 (deux cent mille euros), la Société émet 56.839 (cinquante-six mille huit cent trente-neuf) actions.

2. Ensuite a comparu la société Hekdo S.A., société anonyme de droit belge dont le siège social est situé avenue de Fré 235b, 1180 Bruxelles/Uccle, Belgique, immatriculée sous le numéro 0534.850.773, représenté par Monsieur Frédéric GERVAIS, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été remise et restera annexée au présent acte.

Le comparant a déclaré souscrire 28.420 (vingt-huit mille quatre cent vingt) actions sans désignation de valeur nominale nouvellement émises par la Société, et libérer intégralement ces actions par un apport en numéraire d'un montant de EUR 284,20 (deux cent quatre-vingt-quatre euros vingt centimes) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 99.715,80 (quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quinze euros quatre-vingt centimes).

En considération de la libération en numéraire d'un montant total de EUR 100.000 (cent mille euros), la Société émet 28.420 (vingt-huit mille quatre cent vingt) actions.

3. Ensuite a comparu la société Bouscas S.A., société anonyme de droit belge dont le siège social est situé 143, avenue Molière, 1190 Bruxelles, Belgique, immatriculée sous le numéro 0842.246.644, représenté par Monsieur Frédéric GERVAIS, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été remise et restera annexée au présent acte.

Le comparant a déclaré souscrire 18.103 (dix-huit mille cent trois) actions sans désignation de valeur nominale nouvellement émises par la Société, et libérer intégralement ces actions par un apport en numéraire d'un montant de EUR 181,03 (cent quatre-vingt-un euros trois centimes) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 63.518,97 (soixante-trois mille cinq cent dix-huit euros quatre-vingt-dix-sept centimes).

En considération de la libération en numéraire d'un montant total de EUR 63.700 (soixante-trois mille sept cent euros), la Société émet 18.103 (dix-huit mille cent trois) actions.

4. Ensuite a comparu la société Ircaal B.V., société à responsabilité limitée («besloten vennootschap») de droit néerlandais, dont le siège social est situé Schiphol Boulevard 127, 1118 BG Schiphol, Pays-Bas, immatriculée auprès du Uittreksel Handelsregister Kamer van Koophandel sous le numéro 853042597, représenté par Monsieur Frédéric GERVAIS, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été remise et restera annexée au présent acte.

Le comparant a déclaré souscrire 28.420 (vingt-huit mille quatre cent vingt) actions sans désignation de valeur nominale nouvellement émises par la Société, et libérer intégralement ces actions par un apport en numéraire d'un montant de EUR 284,20 (deux cent quatre-vingt-quatre euros vingt centimes) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 99.715,80 (quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quinze euros quatre-vingt centimes).

En considération de la libération en numéraire d'un montant total de EUR 100.000 (cent mille euros), la Société émet 28.420 (vingt-huit mille quatre cent vingt) actions.

5. Ensuite a comparu Monsieur Frédéric JOUSSET, né le 3 mai 1970 à Paris (France), demeurant à Flat 8, Eaton Mansions, Cliveden Place, Belgravia, SW1W 8HE, Londres, Royaume-Uni, représenté par Monsieur Frédéric GERVAIS, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été remise et restera annexée au présent acte.

Le comparant a déclaré souscrire 71.049 (soixante et onze mille quarante-neuf) actions sans désignation de valeur nominale nouvellement émises par la Société, et libérer intégralement ces actions par un apport en numéraire d'un montant

de EUR 710,49 (sept cent dix euros quarante-neuf centimes) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 249.289,51 (deux cent quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt-neuf euros cinquante et un centimes).

En considération de la libération en numéraire d'un montant total de EUR 250.000 (deux cent cinquante mille euros), la Société émet 71.049 (soixante et onze mille quarante-neuf) actions.

6. Ensuite a comparu la société Green Ray Holdings Limited, société dont le siège social est situé 5/F Dah Sing Life Building, 99-105 Des Voeux Road Central Central, Hong Kong, immatriculée sous le numéro 1359632, représentée par Monsieur Frédéric GERVAIS, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été remise et restera annexée au présent acte.

Le comparant a déclaré souscrire 71.049 (soixante et onze mille quarante-neuf) actions sans désignation de valeur nominale nouvellement émises par la Société, et libérer intégralement ces actions par un apport en numéraire d'un montant de EUR 710,49 (sept cent dix euros quarante-neuf centimes) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 249.289,51 (deux cent quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt-neuf euros cinquante et un centimes).

En considération de la libération en numéraire d'un montant total de EUR 250.000 (deux cent cinquante mille euros), la Société émet 71.049 (soixante et onze mille quarante-neuf) actions.

7. Ensuite a comparu Madame Emmanuelle BRIZAY, de nationalité française, née le 28 novembre 1978, à Roubaix (France), mariée sous le régime de la séparation de biens, demeurant 9 Glebe Place, SW3 5LB Londres, Royaume-Uni, représentée par Monsieur Frédéric GERVAIS, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été remise et restera annexée au présent acte.

Le comparant a déclaré souscrire 43.368 (quarante-trois mille trois cent soixante-huit) actions sans désignation de valeur nominale nouvellement émises par la Société, et libérer intégralement ces actions par un apport en numéraire d'un montant de EUR 433,68 (quatre cent trente-trois euros soixante-huit centimes) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 152.166,32 (cent cinquante-deux mille cent soixante-six euros trente-deux centimes).

En considération de la libération en numéraire d'un montant total de EUR 152.600 (cent cinquante-deux mille six cent euros), la Société émet 43.368 (quarante-trois mille trois cent soixante-huit) actions.

8. Ensuite a comparu la société Lov Group Invest S.A.S., dont le siège social est sis 5, rue François 1^{er}, 75008 Paris, immatriculée auprès du R.C.S. Paris sous le numéro 494 031 008, représenté par Monsieur Frédéric GERVAIS, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été remise et restera annexée au présent acte.

Le comparant a déclaré souscrire 27.155 (vingt-sept mille cent cinquante-cinq) actions sans désignation de valeur nominale nouvellement émises par la Société, et libérer intégralement ces actions par un apport en numéraire d'un montant de EUR 271,55 (deux cent soixante et onze euros cinquante-cinq centimes) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 95.278,45 (quatre-vingt-quinze mille deux cent soixante-dix-huit euros quarante-cinq centimes).

En considération de la libération en numéraire d'un montant total de EUR 95.550 (quatre-vingt-quinze mille cinq cent cinquante euros), la Société émet 27.155 (vingt-sept mille cent cinquante-cinq) actions.

9. Ensuite a comparu Monsieur Sylvain Nicolas MACQUIN, né le 25 avril 1976 à Paris (France), demeurant au 9, rue de l'Observatoire, 75006 Paris, France, représenté par Monsieur Frédéric GERVAIS, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée qui lui a été remise et restera annexée au présent acte.

Le comparant a déclaré souscrire 9.051 (neuf mille cinquante et un) actions sans désignation de valeur nominale nouvellement émises par la Société, et libérer intégralement ces actions par un apport en numéraire d'un montant de EUR 90,51 (quatre-vingt-dix euros cinquante et un centimes) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 31.759,49 (trente et un mille sept cent cinquante-neuf euros quarante-neuf centimes).

En considération de la libération en numéraire d'un montant total de EUR 31.850 (trente et un mille huit cent cinquante euros), la Société émet 9.051 (neuf mille cinquante et un) actions.

10. Ensuite a comparu la société NJJ CAPITAL, une société par actions simplifiée constituée sous le droit français, ayant son siège social au 16, rue de la Ville l'Evêque, Paris, France, immatriculée du registre des sociétés sous le numéro 520 817 040, représenté par Monsieur Frédéric GERVAIS, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée qui lui a été remise et restera annexée au présent acte.

Le comparant a déclaré souscrire 142.098 (cent quarante-deux mille quatre-vingt-dix-huit) actions sans désignation de valeur nominale nouvellement émises par la Société, et libérer intégralement ces actions par un apport en numéraire d'un montant de EUR 1.420,98 (mille quatre cent vingt euros quatre-vingt-dix-huit centimes) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 498.579,02 (quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-dix-neuf euros deux centimes).

En considération de la libération en numéraire d'un montant total de EUR 500.000 (cinq cent mille euros), la Société émet 142.098 (cent quarante-deux mille quatre-vingt-dix-huit) actions.

11. Enfin a comparu la société CENTILUX, une société civile constituée sous le droit français, ayant son siège social au 60, rue de Vaugirard, F-75006 Paris, France, immatriculée du registre des sociétés sous le numéro 493 512 685, représentée par Monsieur Frédéric GERVAIS, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée qui lui a été remise et restera annexée au présent acte.

Le comparant a déclaré souscrire 499.131 (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent trente et un) actions sans désignation de valeur nominale nouvellement émises par la Société, et libérer intégralement ces actions par un apport en

numéraire d'un montant de EUR 4.991,31 (quatre mille neuf cent quatre-vingt-onze euros trente et un centimes) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 1.751.308,69 (un million sept cent cinquante et un mille trois cent huit euros soixante-neuf centimes).

En considération de la libération en numéraire d'un montant total de EUR 1.756.300 (un million sept cent cinquante-six mille trois cent euros), la Société émet 499.131 (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent trente et un) actions.

Une preuve de la libération des sommes énoncées ci-dessus a été donnée au notaire via un certificat de blocage émis par la Banque Générale du Luxembourg et le notaire soussigné a formellement reconnu la disponibilité du montant total de EUR 3.500.000 (trois millions cinq cent mille euros) correspondant à la libération intégrale de 994.683 (neuf cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quatre-vingt-trois) actions nouvelles pour la somme globale de EUR 9.946,83 (neuf mille neuf cent quarante-six euros quatre-vingt-trois centimes) et la libération de la prime d'émission d'un montant total de EUR 3.490.053,17 (trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinquante-trois euros dix-sept centimes).

L'assemblée générale constate que le capital social s'élève désormais à EUR 52.576,09 (cinquante-deux mille cinq cent soixante-seize euros neuf centimes), représenté par 5.257.609 (cinq millions deux cent cinquante-sept mille six cent neuf) actions sans désignation de valeur nominale, souscrites comme suit:

Monsieur Victor Lugger	1.550.000 actions	29,48%
Monsieur Tigrane Seydoux Fornier de Clausonne	1.550.000 actions	29,48%
HFB S.A.	134.424 actions	2,56%
Princip Equity S.à r.l.	77.585 actions	1,48%
Hekdo S.A.	106.005 actions	2,02%
Bouscas S.A.	95.688 actions	1,82%
Ircaal B.V.	106.005 actions	2,02%
Green Ray Holdings Limited	265.012 actions	5,04%
Monsieur Frédéric Jousset	265.012 actions	5,04%
Madame Emmanuelle Brizay	229.232 actions	4,36%
Lov Group Invest S.A.S.	143.533 actions	2,73%
Monsieur Sébastien Febvay	46.040 actions	0,88%
Monsieur Nicolas Macquin	47.844 actions	0,91%
NJJ Capital S.A.S.	142.098 actions	2,70%
Centilux S.C.	499.131 actions	9,49%
TOTAL	5.257.609 actions	100%

Cinquième résolution

L'assemblée générale incluant tous les actionnaires de la Société détenant les 5.257.609 (cinq millions deux cent cinquante-sept mille six cent neuf) actions sans désignation de valeur nominale actions composant 100% du capital de la Société décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit, les alinéas suivants de l'article 5 des statuts restant inchangés:

“Le capital social souscrit est fixé à EUR 52.576,09 (cinquante-deux mille cinq cent soixante-seize euros neuf centimes) représenté par 5.257.609 (cinq millions deux cent cinquante-sept mille six cent neuf) actions sans désignation de valeur nominale.”

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'allouer le montant de EUR 3.490.053,17 (trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinquante-trois euros dix-sept centimes) au compte de prime d'émission de la Société, qui sera à la libre disposition de la Société.

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration de la Société à mettre à jour le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications apportées au capital social de la Société.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à trois mille sept cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. MAGER, J. LOGNOUL, F. GERVAIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 10 septembre 2015. 2LAC/2015/20236. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154731/237.

(150170449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Baby Concept s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9168 Mertzig, 43, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 171.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 17/09/2015.

Référence de publication: 2015154738/10.

(150170118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Saphilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 199.990.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société adoptées le 8 septembre 2015

L'associé unique de la Société (l'Associé Unique) a décidé de reclasser le gérant de la Société, Bénédicte Moens-Colleaux, en gérant de classe B avec effet immédiat.

L'Associé Unique a également décidé de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Judith Charpentier et Benjamin Cordonnier, tous deux résidant 68, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France, en tant que gérants de classe A de la Société et Baudouin Seguineau de Préval, de résidence professionnelle au 37A, avenue Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société.

En conséquence de ce qui précède, en date du 8 septembre 2015, les gérants de la Société sont:

- Judith Charpentier, gérant de classe A;
- Benjamin Cordonnier, gérant de classe A;
- Bénédicte Moens-Colleaux, gérant de classe B; et
- Baudouin Seguineau de Préval, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Saphilux S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015155761/23.

(150170789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

CR Realty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.076.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015154784/10.

(150170175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

ESO Management Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 178.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Septembre 2015.
Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015154838/11.

(150170655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Europa Incoming S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 65.839.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 2014 que, le professionnel du secteur financier, la société INTERCORP S.A., 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, a été nommée dépositaire des titres au porteur émis par la société.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2015154840/15.

(150170193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Eresa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 181.139.

En date du 15 septembre 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Transfert du siège social:

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, L-1651 Luxembourg, 11, Avenue Guillaume à l'adresse suivante 74, rue de Merl L-2146 Luxembourg.

Pour l'Administration
Signature

Référence de publication: 2015154837/13.

(150170538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Financière Caravelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 179.406.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 3 août 2015

Est nommé administrateur de catégorie B, en remplacement de Monsieur Fabrice BONISCHO, administrateur démissionnaire en date du 29 juillet 2015:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Pierre LENTZ terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154844/16.

(150170370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

FinGuide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3453 Dudelange, 32, Im Boujel.

R.C.S. Luxembourg B 200.029.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-sept août,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. Madame Ursula Z. Häusler, gestionnaire, née le 12 août 1958 à Spiesen-Elversberg (Allemagne), demeurant à Waldstrasse, 7, D-54317 Lorscheid;

2. Madame Doris de Paoli, gestionnaire, née le 22 mai 1959 à Dudelange, demeurant à L-3453 Dudelange, 32, Im Boujel.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet le renseignement, l'information ainsi que l'information de personnes juridiques et physiques autour de tous les produits financiers, les marchés financiers et les questions économiques y afférentes. La Société pourra donner des cours singuliers ou en groupe sous forme de «Gestion d'un Organisme de Formation continue»

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille, se composant de tous titres et brevets de toute origine. Elle peut participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession d'échanger ou autrement, et faire mettre en valeur ces affaires, brevets, marques et autres types de propriété intellectuelle.

La Société pourra effectuer des transactions commerciales.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour saufer ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous la dénomination de «FinGuide S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Dudelange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du

capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes, prénommées, déclarent souscrire les cinq cents (500) parts sociales comme suit:

1) Madame Ursula Z. Häusler, prénommée:	
deux cent cinquante parts sociales	250
2) Madame Doris de Paoli, prénommée:	
deux cent cinquante parts sociales	250
TOTAL: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente-et-un décembre 2015.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions

Et aussitôt les associées ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-3453 Dudelange, 32, Im Boujel.
2. Les associées décident de nommer les personnes suivantes en tant que gérantes de la Société pour une durée illimitée:
 - 1) Madame Ursula Z. Häusler, prénommée:
 - 2) Madame Doris de Paoli, prénommée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: U. Z. HÄUSLER, D. DE PAOLI et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 28 août 2015. 1LAC/2015/27315. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154846/154.

(150170915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

BCN Realty (Barcelona) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 108.082.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015154743/10.

(150170179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Empyrean Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 177.533.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154811/10.

(150170355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Digital Leaders Ventures Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 185.855.

EXTRAIT

En date du 16 septembre 2015, les associés de la Société ont décidé de nommer Monsieur Claude Crauser, avec adresse professionnelle au 5, avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg, en tant que gérant avec effet au 16 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Pour Digital Leaders Ventures Management S.à r.l.

Référence de publication: 2015154804/14.

(150170489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

DMCA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 37, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 130.176.

La date de clôture des comptes annuels 31/12/2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Derenbach, le 17/09/2015.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2015154805/12.

(150170379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

CG Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 189.322.

Les comptes annuels pour la période du 30 juillet 2014 (date de constitution) au 28 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154773/11.

(150170616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Batata S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 169.978.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154740/10.

(150170492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

BGold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 155.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vera Sarkanova.

Référence de publication: 2015154746/10.

(150170266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Bristol Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 98, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015154751/9.

(150170402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Paxton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6970 Oberanven, 45A, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 24.238.

Cession de parts

Il résulte d'une déclaration, établie à Luxembourg, en date du 15 juillet 2015, que Monsieur Anselme PAU domicilié à L-6970 Oberanven, 45b, rue Andethana, en tant que associé a cédé ces 1.450 parts sociales de la société PAXTON SARL à

Madame LIBAR Brigitte domicilié à

L-6970 OBERANVEN, 45B, rue Andethana

Mr PAU Anselme donne sa démission comme gérant de la société PAXTON SARL.

Madame LIBAR Brigitte, demeurant à L-6970 OBERANVEN, 45B, rue Andethana, est nommée comme nouveau gérante technique.

Aux présentes est alors intervenu Mme LIBAR Brigitte, demeurant à Oberanven, qui déclare en sa qualité de gérant de ladite société, donner son consentement à la présente transcription au nom de PAXTON SARL.

Suite aux présentes cessions, le capital social se compose désormais comme suit:

- Madame LIBAR Brigitte, mille quatre cent cinquante parts:	1.450
TOTAL: mille quatre cent cinquante parts	1.450

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 juillet 2015.
Pour extrait sincère et conforme
Fiduciaire Comptable Lucien FUNCK SARL

Référence de publication: 2015155052/25.

(150170327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

PayPal (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.200.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.485.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 septembre 2015

L'associé unique prend acte de la démission de M. Nicholas Staheyeff de son poste de gérant de la Société avec effet au 15 septembre 2015.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PayPal (Europe) S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2015155038/15.

(150170286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Phoenix B2 - Glatzerstrasse, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.718.

Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte de la décision prise par les associés de la Société en date du 10 septembre 2015 qu'a été acceptée:

- la démission de Mr Arndt Nicolaus de son poste de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2015;
- la démission de Mme Miranda Lansdowne de son poste de gérant de la Société avec effet au 15 septembre 2015;
- la démission de Mme Pamela Valasuo de son poste de gérant de la Société avec effet au 31 août 2015;
- la nomination de Mr Jorge Fernandes, né le 5 mars 1966 au Portugal, résidant professionnellement au 68/70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2015;
- la nomination de Mr Christophe Lentschat, né le 26 septembre 1972 à Thionville, France, résidant professionnellement au 68/70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 16 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Septembre 2015.
Mandataire

Référence de publication: 2015155042/20.

(150170420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.
